



Association vu d'un œuf

2 rue Basse, 55100 Brabant-sur-Meuse

Siret 379 877 327 00070 / APE 9001 Z

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2026, 09h00

Présents en ligne :

Valérie Deloge, secrétaire ;

Stéphanie Lacroix, Fabrice Schmitt, Antoine de la Roncière, Hélène Géhin, membres ;

Lossier Audit représenté par M. Laflotte, Commissaire aux Comptes ;

Anne Bonnier, chargée de production

Présents physiquement :

Jattiot Delphine, présidente, Laurence Lenhard, vice-présidente, Sylvie Castano, trésorière, Xavier Charles, président d'honneur ;

Martine Rey, Catherine Texier, membres ;

Emmanuelle Pellegrini, directrice

Pouvoirs :

Jean-Philippe Gross donne pouvoir à Xavier Charles ; Emilie Borgo donne pouvoir à Valérie Deloge ; Marie-Pierre Pellegrini et Benoît Vermandé donnent pouvoir à Sylvie Castano, Emmanuelle Barbier-Sowinski donne pouvoir à Delphine Jattiot, Thierry Vallino donne pouvoir à Xavier Charles, Paul Bruant à Laurence Lenhard.

Absents :

Christine Jaszczyszyn, Xavier Saïki, Véronique Mougin, Didier Kourgousoff, Véronique Kourgousoff, Frédéric Le Junter, Mireille Tani, Emmanuelle Graff, Raoul Binot, Claire Vidot, Séverine Ballon.

Ordre du jour

- Renouvellement du bureau de l'association : Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier et examen de la possibilité d'une co-présidence
- Admission de nouveaux membres
- Présentation du rapport moral 2025
- Présentation du rapport financier 2025
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
- Vote des résolutions relatives à l'approbation des comptes 2025 et à l'affectation des résultats 2025
- Situation 2026 et perspectives d'avenir

1- Présentation du rapport financier et lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

Le conseil d'administration s'est réuni le 8 juin 2026 et a arrêté les comptes.

Le rapport du commissaire aux comptes est mis à la disposition des membres et une copie est jointe au présent compte-rendu.

Le commissaire aux comptes présente le rapport financier pour l'exercice 2025 et apporte sa conclusion :

- Le résultat est en nette amélioration par rapport à la perte de 16 706 € en 2024.
- Les fonds propres sont de 22 513 € ce qui rend l'association moins fragile.

A noter toutefois que les subventions d'exploitation ont diminué de 16 %. Pour l'exercice 2026 cette baisse risque de se poursuivre. Il faut donc continuer dans cette voie de meilleure maîtrise de nos charges.

Les comptes de l'association sont certifiés.

2- Vote des résolutions relatives à l'approbation des comptes 2024 et à l'affectation des résultats 2024

Première résolution :

Connaissance prise des comptes annuels de l'exercice 2025 et de l'avis du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des adhérents adopte lesdits comptes et rapports dans toutes leurs parties ainsi que les opérations qu'ils traduisent et font apparaître un résultat de **+19 113 €**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale des adhérents décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la totalité du résultat de l'exercice sur le compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3- Renouvellement du bureau de l'association

- **Trésorière : Sylvie Castano** ne souhaite pas se représenter. **Antoine de la Roncière** se porte candidat et est élu à l'unanimité.
- Les autres membres du bureau ne changent pas.

La possibilité d'une co-présidence n'est pas retenue dans l'immédiat, mais reste une hypothèse à étudier pour la suite. Il sera par ailleurs nécessaire de travailler sur la Gouvernance de l'association afin de mettre à jour les fiches des différents postes du bureau. Laurence Lenhard propose de créer un petit groupe de travail sur le sujet.

Troisième résolution

Le nouveau bureau est composé de : Delphine Jattiot, Présidente ; Laurence Lenhard, Vice-présidente ; Antoine de la Roncière, Trésorier ; et Valérie Deloge, Secrétaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4- Admission de nouveaux membres

Quatrième résolution

Martine Rey, Dominique Jeronne et Isabelle Courtier rejoignent l'association.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5- Présentation du rapport moral 2025

Le bilan d'activité 2025, présenté par Emmanuelle Pellegrini, Directrice, est joint en annexe au présent compte-rendu.

2025 a été une année de transition avec le déménagement physique et administratif de l'association : de Fresnes-en-Woëvre à Verdun, du territoire de Fresnes à celui d'Argonne-Meuse, ainsi que la relocalisation du festival Densités à la SMAC Contre-Courant de Belleville-sur-Meuse et de ses bureaux à Verdun.

L'association a traversé cette période de crise avec succès et a continué de mener ses activités tout au long de l'année.

Cette transition délicate a pu se faire grâce à plusieurs soutiens, notamment de l'Adapeim, de l'École buissonnière d'Avocourt, de Contre-Courant, ainsi qu'à l'implication forte des membres de l'association.

Cinquième résolution

Connaissance prise du bilan d'activité de l'année 2025, l'assemblée générale des adhérents approuve le bilan présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6- Point ajouté à l'ordre du jour : transfert de siège social

Emmanuelle Pellegrini informe les membres qu'en raison de son prochain déménagement, le siège social de Vu d'un Œuf, domicilié chez elle depuis avril 2025, va devoir à nouveau changer en septembre 2026. L'assemblée générale des adhérents approuve le principe du transfert du siège social. Toutefois, ce changement fera normalement l'objet d'une AG extraordinaire au mois d'août 2026.

7- Situation 2026 et perspectives d'avenir

Concernant le programme d'action Emmanuelle Pellegrini présente les actions déjà réalisées en 2026 ainsi que celles à venir. Pour l'essentiel, la diffusion (hors Densités) et les projets scolaires 2026 ont déjà eu lieu, mais les ateliers intergénérationnels et inclusifs se poursuivent ainsi que la Résidence « Ecoute(s) d'Argonne-Meuse » avec Xavier Saïki et Thierry Vallino.

Le 1er juillet au Musée de la Princerie, aura lieu la restitution du gros projet mené à l'EPA Le Colibri depuis janvier.

Le 16 octobre, le psychomotricien Olivier Brisson propose une conférence dans le cadre de la semaine de la santé mentale. Un projet en partenariat avec le CH de Verdun-Saint-Mihiel, la médiathèque du Grand Verdun et la SMAC Contre-Courant.

Concernant les financements : de gros points d'inquiétudes du côté de la DRAC dont les financements ont encore baissé cette année ce qui remet en cause la participation à une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Festival Densités 2026 :

Emmanuelle Pellegrini présente le programme prévisionnel.

Le bilan et les ressentis du festival 2025 à la SMAC Contre-Courant sont globalement très positifs : économies réalisées sur l'organisation technique, l'équipe déco a su investir les lieux.

Quelques bémols sont toutefois exprimés : absence d'un vrai espace de repos pour l'équipe bénévole ; acoustique de la grande salle pas adaptée à tous les concerts ; impossibilité de programmer le festival pendant les vacances scolaires comme avant à cause des activités de la MJC.

Pour 2026, la salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse a été réservée pour les spectacles acoustiques, et l'organisation du catering sera revue.

Xavier Charles exprime le souhait des musiciens du bal de ne pas le reconduire cette année. Compte tenu des contraintes pour rendre la structure dès le lundi matin, cette hypothèse permettrait également de gagner du temps sur le rangement. Mais le public est attaché à la tradition du bal, comme le rappellent Valérie Deloge et Laurence Lenhard. Un groupe de travail va imaginer une autre formule pour la clôture du festival.

Les prochains rendez-vous :

- 26 juin : avec la DRAC Grand Est pour faire le point de nos dossiers.
- initialement prévu le 22 juin, à redéfinir : Conseil départemental de la Meuse le 15 juillet.
- à prévoir : rencontre avec les nouvelles élues Culture et Patrimoine de la CAGV.

L'assemblée générale est close à 12h30.

Compte-rendu réalisé par Anne Bonnier, attachée de production.

Vu, la présidente, Delphine Jattiot



Vu D'un Œuf

Bilan 2025



POUR RESUMER

Un nouveau chapitre de l'aventure de Vu D'un Œuf/Festival Densités s'est ouvert en 2025. Implantée depuis 2001 sur le territoire de Fresnes-en-Woëvre l'association a quitté ce territoire et a développé des partenariats nouveaux en Meuse tout en renforçant ses liens.

Depuis le 15 avril dernier, l'ADAPEI de la Meuse met à disposition des locaux de travail et de résidence à Verdun. Ce soutien essentiel est une base pour construire l'avenir. Le programme artistique se déploiera totalement à partir de 2026. Les premières actions ont cependant déjà démarré à l'EPA Le Colibri dès octobre.

Le 31^e Festival Densités déménage et change de date : il a eu lieu les 7, 8 et 9 novembre prochain à la SMAC MJC/Contre-Courant de Belleville-sur-Meuse. Cet accueil dans la maison commune et musicale de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ouvre également de belles opportunités de partenariat à plus long terme (coproductions, ateliers...).

Dernier changement et pas des moindres : L'association a entamé une nouvelle collaboration avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse depuis l'été 2025 avec une convention pour quatre saisons culturelles. La résidence "Ecoule(s) d'Argonne-Meuse s'est déployé dès l'été 2025 au cœur des villages de ce territoire.

QUELQUES CHIFFRES

- Association créée en 1990
- Installée à Verdun depuis avril 2025 en partenariat avec l'Adapeim
- Partenaire de la CC Argonne-Meuse depuis mai 2025
- 2 permanentes
- 65 bénévoles, 42 membres actifs
- plus de 100 emplois intermittents chaque année
- 1 festival international : Densités
- Plus de 1500 h d'ateliers pour les jeunes et les personnes en difficulté
- Ateliers parents-enfants danse, arts plastiques, musique
- Diffusions de spectacles
- Expositions

Partenaires (Convention Multipartite Pluriannuelle première en 2008)

- Ministère de la culture- DRAC Grand Est
- Région Grand Est
- Conseil Départemental Meuse
- Codecom Argonne-Meuse

Autres partenaires institutionnels:

- ADAPEIM
- CTEAC du Nord Meusien
- CA du Grand Verdun
- Codecom Orne-Lorraine-Confluences

Autres partenariats et co-réalisations en 2025 :

- Smac Contre-courant Mjc Agglomération du Grand Verdun
- Musée Les Mineurs de Petite-Rosselle
- IRTS de Metz
- CIM & ACDIM Bar-le-Duc
- Réseaux professionnels nationaux (Plateforme des Musiques de Création Grand Est, Futurs Composés)
- Sociétés civiles (Onda, Spedidam)
- Pro Helvetia
- Association Bruit à Biel/Bienne (Suisse)
- Co-réalisations avec le groupe franco-norvégien "Dans les Arbres"

Les grands axes

L'action Territoriale

- 1- la Diffusion
- 2- Les projets fédérateurs
- 3- Le hors temps scolaire

Handicaps et publics fragiles

La création

Le Festival Densités

La saison 2026 en bref



L'action territoriale



1-La diffusion

28 et 29 avril 2025

En moins de Deux - Duo
Nicolas Lanier/Alfred Spirli -
Duo danse et musique.

Le 28 avril à École la Clé des
champs à Charny-sur-Meuse
dans le cadre d'un projet
fédérateur.

Le 29 avril au CIM de Bar-le-
Duc dans le cadre des
Rendez-vous de l'ACDIM.



LES SPECTACLES

8 novembre 2025

En moins de Deux - Duo
Nicolas Lanier/Alfred Spirli -

Duo danse et musique.

Dans le cadre du festival

Densités à l'Ecole

Buissonnière à Avocourt



15 et 17 mai

Esquisse – Duo Nicolas Lanier
et Nathalie Chazeau – Duo de
danse

Le 15 mai à l'École Simone Veil
de Vigneulles-lès-Hattonchâtel
dans le cadre d'un projet
fédérateur.

Le 17 mai au musée Les
Mineurs de Petite-Rosselle
dans le cadre de la Nuit des
Musées.



L'EXPOSITION

Après sa présentation fin juin 2025 à l'Ecole André Maginot de Belleville sur Meuse, l'Exposition « Autour de mon école il y a » - Sarah D'Haeyer, Xavier Saïki, Emmanuelle Pellegrini et Anne Bonnier s'est déplacée à la SMAC/MJC Contre-Courant de Belleville-sur-Meuse en septembre, puis à l'EPA Le Colibri d'octobre à décembre 2025.



2-Les projets fédérateurs

- **4 ateliers** d'éducation artistique et culturelle
- **2 départements** : Meuse et Meurthe-et-Moselle
- **260 heures d'intervention** des artistes
- **7 artistes intervenants**
- **4 écoles, 20 classes**
- **500 enfants** directement impliqués dans les ateliers



DANSER LE MONDE

École Pablo Picasso de Jarny (54) du 24 au 29 mars
Connaissances autour de la danse et de son évolution au cours
du temps, et des pratiques artistiques autour de la danse et de la
musique. Danse et Musique. Restitution à l'Espace Rachel Foglia.
Les artistes : Elsa Ferret (danse) et Véronique Mougin (musique)



DANSER AVEC ET DANS LA NATURE

École La clé des champs de Charny-sur-Meuse (55) – restitution le 21 juin

Jouer avec le paysage, faire des gestes pour prendre la mesure d'un espace à échelle humaine et à hauteur d'enfant. Observer, détourner, prendre soin, révéler. Décaler nos points de vue d'usagers, renouveler nos relations aux environnements qui nous façonnent.

Les artistes : Nicolas Lanier (chorégraphe) et Florie Bel (plasticienne)



DANSER AVEC MOI ET LES AUTRES

Groupe Scolaire Simone Veil de Vigneulles-les-Hattonchâtel (55) du 17 au 22 mars
Comment un enfant peut-il apprendre de ses émotions à l'école et dans une démarche artistique ? Le travail de la danse improvisée est une porte pour convoquer tout ce qui fait notre identité, pour aller à sa rencontre, pour lui permettre de s'exprimer, mais également lui permettre de se vivre dans l'instant c'est-à-dire avec et dans son environnement.
Chorégraphe : Nicolas Lanier



TOUT AUTOUR DE MON ÉCOLE... IL Y A

École Maginot de Belleville-sur-Meuse (55) –
restitution le 27 juin

Création de poèmes et des supports pour les
montrer avec les 8 classes d'une école. Il s'est agi
d'écrire des textes et d'en créer les supports pour
une exposition : maquettes, grands livres, posters,
jeux de sons et de mots... Edition d'une carte
postale.

Les artistes : Sarah D'Haeyer, Xavier Saïki,
Emmanuelle Pellegrini et Anne Bonnier



3- Hors temps scolaire

- **1 atelier « fablab »** à l'accueil de loisirs d'été d'Haudainville en partenariat avec la médiathèque l'Æncre (Communauté d'agglomération du Grand Verdun) : arts plastiques
- **2 ateliers parents-enfants** : danse et arts plastiques
- **4 ateliers intergénérationnels en Argonne-Meuse** : arts plastiques et poésie
- **1 stage danse pour les adultes**



FABLAB

- Du 21 au 25 juillet : « Fablab on déménage ! Les coulisses du déménagement de l'Æncre »
- Au Centre d'accueil de loisirs d'Haudainville, en collaboration avec la Médiathèque du Grand Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.
- Artiste : Sarah D'Haeyer.



ATELIERS PARENTS ENFANTS

- 22 mars : atelier danse parents-enfants à Vigneulles-lès-Hattonchâtel
- 18 juin : atelier arts plastiques parents-enfants à Charny-sur-Meuse. Atelier proposé par Florie Bel.



LE FIL DE L'ARGONNE MEUSE



17-18 juillet 2025
2après-midis d'ateliers à
Avocourt

- 18 participants
- écriture collective
- gravure sur Tetra Pak®
- gravure sur gommes

Réalisation par Vu d'un Œuf et impression du
premier numéro de la revue "Sur le fil de l'Argonne-
Meuse" en 200 exemplaires





- 25 et 26 août à Neuville
2 après-midis d'ateliers
- 12 participants
 - écriture collective
 - gravure sur Tetra Pak®
 - gravure sur gommes



Réalisation par Vu d'un Œuf et impression du deuxième numéro de la revue "Sur le fil de l'Argonne-Meuse" en 200 exemplaires

Handicap/publics fragiles

Avec le changement de territoire, notre travail avec les publics fragiles (entrepris depuis 2006 et interrompu en 2024 redémarre. Une convention avec l'ADAPEIM cadre les projets dans différents secteurs du handicap, essentiellement à partir de 2026. Avec la reprise du portage du groupe Foudre Rockeur qui existe depuis 20217.



FOUDRE ROCKEUR



Reprise du portage du groupe Foudre Rockeur, interrompu en 2024. Vu d'un Œuf se charge à nouveau d'organiser les répétitions et de coorganiser les dates de concert.

Concerts de l'année 2025 :
Rockerill (Charleroi / Belgique) ;
Festival Pied Nu (Le Havre) ;
Le Drôle de Festival (Dunkerque) ;
le Water Moulin (Tournai / Belgique) ;
Magasin 4 (Bruxelles / Belgique) ;
Inglorious Festival (Verdun).
Enregistrement du 3e album en studio en juillet 2025 (sortie en juin 2026).

LES ATELIERS DU JEUDI

Trois fois par trimestre, l'association intervient à l'EPA du Colibri avec chacun des enfants et jeunes (de 6 à 25 ans) selon leur tranche d'âge et leur "plateau". Ces ateliers de courte durée (une matinée) proposent à chaque fois une activité qui initie les jeunes à une pratique artistique. Réalisé en 2025 : arts plastiques et corps-poésie par Anne Bonnier et Emmanuelle Pellegrini 2 et 9 octobre 2025, 4 et 11 décembre 2025.



La création

« Écoute(s) d'Argonne-Meuse »

Résidence 2025-2027

Cette résidence entre en résonance avec les particularités des paysages et des populations en mettant en jeu l'image, le son et les créations visuelles avec un réalisateur image (Thierry Vallino) et un musicien preneur de sons (Xavier Saïki).

La résidence se déroule en plusieurs chapitres et sur trois années, de l'été 2025 à l'été 2027, avec pour camp de base le tiers-lieu l'École Buissonnière à Avocourt jusqu'à la fin de l'année 2026.

2025 - Chapitre 1

"À la rencontre des habitants et des paysages"

Deux semaines de travail qui incluent des temps publics et des ateliers ouverts.

- 4-8 août 2025 : épisode 1
- Présentation publique le 4 août, atelier ouvert le 7 août et le 18 septembre (les gens ont circulé pour rencontrer les artistes et parler de leurs techniques de montage).
- Restitution le 8 août 2025.
- 15-19 septembre 2025 : épisode 2
- Restitution le 19 septembre 2025 : projection suivie d'un apéritif convivial.
- Première de la performance lors du festival Densités le 8 novembre 2025.



Soirée de restitution conviviale le
08 août 2025 : présentation et
discussion suivies d'un apéritif.





Soirée de restitution conviviale le 19 septembre 2025 : projection suivie d'un apéritif.



Festival Densités: quand «une utopie» se crée sous nos yeux

La singularité de cet événement culturel, portée par l'association *100 ans d'art*, réside dans une véritable fête en plein air, au cœur d'un quartier habité par 120 000 personnes. Ce festival, organisé par l'association *100 ans d'art*, est une véritable fête en plein air, au cœur d'un quartier habité par 120 000 personnes. Ce festival, organisé par l'association *100 ans d'art*, est une véritable fête en plein air, au cœur d'un quartier habité par 120 000 personnes.

University of Illinois at Urbana-Champaign, Urbana, Illinois, and the University of Illinois at Urbana-Champaign, Urbana, Illinois, are the authors of the paper.

Le Festival du Documentaire, d'abord un festival de médiation de la culture, s'est transformé, par l'ouverture de son espace à la programmation d'œuvres de fiction, en un véritable lieu de médiation culturelle. Cette transformation a été rendue possible par le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, qui a permis de développer des actions de médiation et de programmation de qualité.

Les autres ethniques ont aussi souffert. L'inspiration des maîtres, les enseignements, les devoirs étaient tous vides de sens. Il n'y avait plus de sens à la vie, à l'école, à la société. On y avait des spécialistes, des professeurs, des fonctionnaires... mais personne n'avait de sens. L'existence était devenue une simple routine.



Thierry Tardieu et Sylvie Tardieu ont collaboré au *Neuron*, ainsi qu'André van Armanne-Muscat et Yvonne Tardieu ont participé au *Neuron*. Tardieu, Thierry

«... Les patelles sont à la po-
celles de cette personne han-
tent : « Laissez ça à nos frères, les
jeunes patelles pures », Voilà
comment se l'expliquent à
voir ses amis.

[illegible][illegible]

42 authors, 23 countries
Comparative to 1996 survey, 2001
No focus on about every 10 years
Low income, important disease

to public. "Many areas have been put in place to protect the environment and the people who live there," says the author. "The book is a good read for anyone who is interested in the environment and the people who live there."

As noted, our first task from the National Governors' Association is to create a 100 events a year program with a focus on the issues of

Le programme
de ce dimanche

- Il s'agit, spécifiquement, d'activités réalisées avec des personnes atteintes de déficience intellectuelle.
- 14th, 15th, 16th, 17th, 18th, 19th, 20th, 21st, 22nd, 23rd, 24th, 25th, 26th, 27th, 28th, 29th, 30th, 31st, 32nd, 33rd, 34th, 35th, 36th, 37th, 38th, 39th, 40th, 41st, 42nd, 43rd, 44th, 45th, 46th, 47th, 48th, 49th, 50th, 51st, 52nd, 53rd, 54th, 55th, 56th, 57th, 58th, 59th, 60th, 61st, 62nd, 63rd, 64th, 65th, 66th, 67th, 68th, 69th, 70th, 71st, 72nd, 73rd, 74th, 75th, 76th, 77th, 78th, 79th, 80th, 81st, 82nd, 83rd, 84th, 85th, 86th, 87th, 88th, 89th, 90th, 91st, 92nd, 93rd, 94th, 95th, 96th, 97th, 98th, 99th, 100th, 101st, 102nd, 103rd, 104th, 105th, 106th, 107th, 108th, 109th, 110th, 111th, 112th, 113th, 114th, 115th, 116th, 117th, 118th, 119th, 120th, 121st, 122nd, 123rd, 124th, 125th, 126th, 127th, 128th, 129th, 130th, 131st, 132nd, 133rd, 134th, 135th, 136th, 137th, 138th, 139th, 140th, 141st, 142nd, 143rd, 144th, 145th, 146th, 147th, 148th, 149th, 150th, 151st, 152nd, 153rd, 154th, 155th, 156th, 157th, 158th, 159th, 160th, 161st, 162nd, 163rd, 164th, 165th, 166th, 167th, 168th, 169th, 170th, 171st, 172nd, 173rd, 174th, 175th, 176th, 177th, 178th, 179th, 180th, 181st, 182nd, 183rd, 184th, 185th, 186th, 187th, 188th, 189th, 190th, 191st, 192nd, 193rd, 194th, 195th, 196th, 197th, 198th, 199th, 200th, 201st, 202nd, 203rd, 204th, 205th, 206th, 207th, 208th, 209th, 210th, 211st, 212nd, 213th, 214th, 215th, 216th, 217th, 218th, 219th, 220th, 221st, 222nd, 223rd, 224th, 225th, 226th, 227th, 228th, 229th, 230th, 231st, 232nd, 233rd, 234th, 235th, 236th, 237th, 238th, 239th, 240th, 241st, 242nd, 243rd, 244th, 245th, 246th, 247th, 248th, 249th, 250th, 251st, 252nd, 253rd, 254th, 255th, 256th, 257th, 258th, 259th, 260th, 261st, 262nd, 263rd, 264th, 265th, 266th, 267th, 268th, 269th, 270th, 271st, 272nd, 273rd, 274th, 275th, 276th, 277th, 278th, 279th, 280th, 281st, 282nd, 283rd, 284th, 285th, 286th, 287th, 288th, 289th, 290th, 291st, 292nd, 293rd, 294th, 295th, 296th, 297th, 298th, 299th, 300th, 301st, 302nd, 303rd, 304th, 305th, 306th, 307th, 308th, 309th, 310th, 311st, 312nd, 313th, 314th, 315th, 316th, 317th, 318th, 319th, 320th, 321st, 322nd, 323rd, 324th, 325th, 326th, 327th, 328th, 329th, 330th, 331st, 332nd, 333rd, 334th, 335th, 336th, 337th, 338th, 339th, 340th, 341st, 342nd, 343rd, 344th, 345th, 346th, 347th, 348th, 349th, 350th, 351st, 352nd, 353rd, 354th, 355th, 356th, 357th, 358th, 359th, 360th, 361st, 362nd, 363rd, 364th, 365th, 366th, 367th, 368th, 369th, 370th, 371st, 372nd, 373rd, 374th, 375th, 376th, 377th, 378th, 379th, 380th, 381st, 382nd, 383rd, 384th, 385th, 386th, 387th, 388th, 389th, 390th, 391st, 392nd, 393rd, 394th, 395th, 396th, 397th, 398th, 399th, 400th, 401st, 402nd, 403rd, 404th, 405th, 406th, 407th, 408th, 409th, 410th, 411st, 412nd, 413th, 414th, 415th, 416th, 417th, 418th, 419th, 420th, 421st, 422nd, 423rd, 424th, 425th, 426th, 427th, 428th, 429th, 430th, 431st, 432nd, 433rd, 434th, 435th, 436th, 437th, 438th, 439th, 440th, 441st, 442nd, 443rd, 444th, 445th, 446th, 447th, 448th, 449th, 450th, 451st, 452nd, 453rd, 454th, 455th, 456th, 457th, 458th, 459th, 460th, 461st, 462nd, 463rd, 464th, 465th, 466th, 467th, 468th, 469th, 470th, 471st, 472nd, 473rd, 474th, 475th, 476th, 477th, 478th, 479th, 480th, 481st, 482nd, 483rd, 484th, 485th, 486th, 487th, 488th, 489th, 490th, 491st, 492nd, 493rd, 494th, 495th, 496th, 497th, 498th, 499th, 500th, 501st, 502nd, 503rd, 504th, 505th, 506th, 507th, 508th, 509th, 510th, 511st, 512nd, 513th, 514th, 515th, 516th, 517th, 518th, 519th, 520th, 521st, 522nd, 523rd, 524th, 525th, 526th, 527th, 528th, 529th, 530th, 531st, 532nd, 533rd, 534th, 535th, 536th, 537th, 538th, 539th, 540th, 541st, 542nd, 543rd, 544th, 545th, 546th, 547th, 548th, 549th, 550th, 551st, 552nd, 553rd, 554th, 555th, 556th, 557th, 558th, 559th, 560th, 561st, 562nd, 563rd, 564th, 565th, 566th, 567th, 568th, 569th, 570th, 571st, 572nd, 573rd, 574th, 575th, 576th, 577th, 578th, 579th, 580th, 581st, 582nd, 583rd, 584th, 585th, 586th, 587th, 588th, 589th, 590th, 591st, 592nd, 593rd, 594th, 595th, 596th, 597th, 598th, 599th, 600th, 601st, 602nd, 603rd, 604th, 605th, 606th, 607th, 608th, 609th, 610th, 611st, 612nd, 613th, 614th, 615th, 616th, 617th, 618th, 619th, 620th, 621st, 622nd, 623rd, 624th, 625th, 626th, 627th, 628th, 629th, 630th, 631st, 632nd, 633rd, 634th, 635th, 636th, 637th, 638th, 639th, 640th, 641st, 642nd, 643rd, 644th, 645th, 646th, 647th, 648th, 649th, 650th, 651st, 652nd, 653rd, 654th, 655th, 656th, 657th, 658th, 659th, 660th, 661st, 662nd, 663rd, 664th, 665th, 666th, 667th, 668th, 669th, 670th, 671st, 672nd, 673rd, 674th, 675th, 676th, 677th, 678th, 679th, 680th, 681st, 682nd, 683rd, 684th, 685th, 686th, 687th, 688th, 689th, 690th, 691st, 692nd, 693rd, 694th, 695th, 696th, 697th, 698th, 699th, 700th, 701st, 702nd, 703rd

pluchbedingte Masse, was
gen. von Unendlichen, von Al-
len, der Natur, des Geistes, des
Himmels, des Wassers, des
Feuers, ... und so weiter.

[illegible]

Deux performances réalisées lors du festival Densités le 8 novembre. Des spectateurs, curieux, émus, intéressés.

Festival Densités

Le 31° Festival Densités a dû lui aussi déménager et changer de date en 2025. Il a eu lieu les 7, 8 et 9 novembre à la SMAC MJC/Contre-

Courant de Belleville-sur-Meuse dans la maison commune et musicale de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Malgré les incertitudes et les difficultés budgétaires il a donc pu avoir lieu et a tout de même accueilli environ 1 500 spectateurs durant le week-end (contre un peu plus de 2000 en 2024). Une nouvelle page de l'histoire du festival s'engage.



Rappel du programme Complet

- 1-Canti di guerra, di Lavoro e d'amore / Deborah Walker & Silvia Tarrozzi
- 2-C.N.T / Louis Laurain & Pierre Bastien
- 3-Duo / Joke Lanz & Ute Wasserman
- 4-Entrons dans la nuit / Hervé Birolini
- 5-En moins de deux / Duo Alfred Spirli & Nicolas Lanier
- 6-L'Argonne-Meuse / Thierry Vallino & Xavier Saïki
- 7- Kroustibatt / Sophie Monroy & William Nurdin
- 8- Double Solo / Bertrand Denzler & Frantz Lorient
- 9- Petite Causerie de la PFMC / « Musiques improvisées et questions politiques » autour du livre de Bertrand Denzler et Frantz Lorient (éd Les Presses du réel)
- 10- Tardigrade Expérience / Patricia Dallio & Victor Noël
- 11- Duo / Aurore Gruel & Erik Minkkinen
- 12- Trio / Gaudenz Badrutt, Ilia Belorukov & Jonas Kocher
- 13- PARQUET / Seb Brun, Simon Henocq, Guillaume Magne, Jean-François Riffaud, François Rosenfeld
- 14- MOTU / Ivan Gruselle
- 15- Solo / Joe Williamson
- 16- Duo / John Butcher & Angharad Davies
- 17- We Use Cookies / Simon Henocq



La saison en cours

1- La diffusion

13-14 Mars 2026

STIFF : DUO Elsa Ferret (danse) et Véronique Mougin (clavier)

Lieu : Consenvoye, CC Argonne-Meuse

26 avril 2026

SOLOCAL #1

Lecture Les poétesses par Emmanuelle Pellegrini

Lieu : Avocourt, CC Argonne-Meuse

23 mai 2026

SOLOCAL #2

Duo Thierry Vallino/Xavier Saïki chez l'habitant

Lieu : Brabant-sur-Meuse, CC Argonne-Meuse

6-7-8 Novembre 2026

FESTIVAL DENSITES

32° édition du festival international de musiques et de performances.

Lieu : SMAC Contre-Courant. Inauguration décentralisée sur le territoire de l'Argonne-Meuse.



2- Démocratisation culturelle

MARS

« À la conquête de nouveaux espaces ! »

Danse et musiques urbaines.

Les artistes : Elsa Ferret (danseuse chorégraphe) et

Véronique Mougin (musicienne)

Lieu : École élémentaire de Consenvoye - danse et musique.



MAI-JUIN

« Les émotions, ça a du bon »

L'artiste : Madeline Wood avec E. Pellegrini et A. Bonnier

École maternelle Bernard Courtaux de Dun-sur-Meuse -

AVRIL-MAI

« Danser en allemand » Dans le cadre de la Convention

Plurilinguisme et Transfrontalier

L'artiste : Bérangère Brulebois (chorégraphe).

Lieu : Groupe scolaire Les Coutiats à Saint-Maurice-sous-les-Côtes.



3- Handicap/Publics fragiles

Le géant du Colibri

Le gros projet du premier semestre 2026 est la construction d'éléments corporels d'un géant, avec l'artiste Florie Bel, plasticienne et marionnettiste, et ce pour l'ensemble des élèves du Colibri. Le projet se termine le 1er juillet à 13h30 avec une présentation au musée de la pricerie à Verdun. C'était tout simplement magnifique !



3- Handicap/Publics fragiles

Les ateliers du dimanche

Une fois par mois, dans la joie et la bonne humeur des ateliers sont proposés aux personnes âgées de l'Adapeim vivant en habitat inclusif à Verdun. Ils sont également ouverts à tous. Ils se déroulent dans les locaux de Vu D'un Oeuf et proposent diverses découvertes en arts plastiques. Ils ont été assurés par Anne Bonnier les 8 mars, 12 avril, 31 mai. Prochaine date le 28 juin.



Prévisions 2027

en bref

Démocratisation culturelle

Dans les écoles :

- Un projet Danse et Musique à l'école maternelle Yvonne Humbert de Jarny avec Emilie Borgo et Xavier Saïki.
- Un projet typographie, danse et photographie avec Nathalie Bonnafé, Ingrid Bruant et Quentin Préaud.
- Un projet danse et arts plastiques à l'EPA Le Colibri avec la Compagnie Pas de Loup (Isabelle Raquin et Nicolas Lanier).

Hors temps scolaire :

- Un projet Danse pour les structures Petite Enfance de la CC Argonne Meuse.

Vu D'un Œuf

BP 60250

55103 VERDUN Cedex

07 81 34 08 26

info@vudunoeuf.asso.fr

<https://vudunoeuf.com>





Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ASSOCIATION VU D'UN OEUF

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 2, rue basse
55100 BRABANT-SUR-MEUSE

SIREN 379 877 327

Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2026

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est
16 bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION VU D'UN OEUF** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2025.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Losser Audit
Commissaire aux comptes

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 9 juin 2026



SAS LOSSER Audit
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/24
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/25	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 062	8 062		313
Immobilisations financières	200		200	200
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	8 262	8 062	200	513
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 684		3 684	1 100
Autres créances	39 539		39 539	31 170
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 794		26 794	23 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	70 017		70 017	56 253
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	78 279	8 062	70 217	56 765

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/25	Exercice clos le 31/12/24
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	3 401	20 107
Résultat de l'exercice	19 113	-16 706
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	22 513	3 401
PROVISIONS (II)	14 310	12 928
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus	1 668	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 057	10 268
Dettes fiscales et sociales	17 133	26 369
Comptes courants d'associés		
Autres	2 200	3 800
TOTAL DETTES (III)	28 058	40 437
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)	5 336	
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	70 217	56 765

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	56 077	37 887	18 190	48%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	145 393	174 123	-28 730	-16%
Autres produits	13 760	7 103	6 657	94%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	215 230	219 113	-3 883	-2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	66 919	108 894	-41 976	-39%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 447	1 307	140	11%
Rémunérations du personnel	90 187	83 330	6 858	8%
Charges sociales	34 876	33 529	1 347	4%
Dotations aux amortissements	313	964	-651	-68%
Dotations aux provisions	1 382	2 995	-1 613	-54%
Autres charges	997	4 620	-3 623	-78%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	196 120	235 639	-39 519	-17%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 110	-16 526	35 636	16%
Produits financiers (III)	3		3	
Produits exceptionnels (IV)				
Charges financières (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		181	-181	-100%
Impôts sur les bénéfices (VII)				
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)	19 113	-16 706	35 819	14%

ANNEXE

1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

ASSOCIATION VU D'UN OEUF
2 rue Basse, 55100 BRABANT - Téléphone :



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Dans un environnement économique tendu, l'association a cherché à mieux maîtriser ses charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, tel qu'adapté par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entreprise applique le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023.

Conformément aux dispositions du Plan comptable général, cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'une évolution de la réglementation.

Ce règlement modifie notamment :

- la définition et le périmètre du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la nomenclature et le plan de comptes applicables ;
- les modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et des informations en annexe.

Conformément à l'application prospective prévue par le règlement, aucun retraitement du résultat de l'exercice 2024 n'a été opéré. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité, certains reclassements de postes du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectués dans la colonne comparative, pour tenir compte des nouveaux modèles exigés. Les reclassements significatifs ainsi que l'incidence du changement de méthode sur les principaux postes comptables de l'exercice 2025 sont présentés dans la présente annexe.

L'association n'a été que faiblement impactée par ce changement de référentiel.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	3 ans
Matériels & équipements	3 à 5 ans
Matériels informatiques	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	8 062			8 062
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	8 062			8 062
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	200			200
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	8 262			8 262

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	7 750	313		8 062
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		7 750	313		8 062
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		7 750	313		8 062

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	12 928	1 382		14 310
TOTAL GÉNÉRAL	12 928	1 382		14 310

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :

14 310 €. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3,22 % (inflation comprise).
- Taux de croissance des salaires : 1% pour les cadres
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021
- Départ volontaire du salarié

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	200		200
Créances de l'actif circulant	43 223	43 223	
Charges constatées d'avance			
TOTAL CRÉANCES	43 423	43 223	200

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 668	1 668		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 057	7 057		
Dettes fiscales et sociales	17 133	17 133		
Comptes courants d'associés				
Autres dettes	2 200	2 200		
Produits constatés d'avance	5 336	5 336		
TOTAL DETTES	33 394	33 394		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	5336
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5336

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 688
Dettes fiscales et sociales	5 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 200
TOTAL CHARGES À PAYER	12 300

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Subventions à recevoir	39 512
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	39 512

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nature	Montant de l'exercice
Honoraires de certification des comptes	1 956

EFFECTIF

L'association emploie deux salariées dont une à temps partiel.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association a valorisé le temps de ses bénévoles. Le taux horaires retenu est de 9,4 €/ heure.

Le temps total est de 3 382 heures, soit une valorisation pour l'année 2025 de 31 790,80 € contre 25 007 € en 2024.